



Boulogne, le 25 juillet 2006

### Communiqué de presse

## **Bouygues Telecom appelle à une adaptation rapide du cadre législatif pour un développement de la Télévision mobile personnelle dès 2007**

Bouygues Telecom se félicite de l'adoption, demain 26 juillet en Conseil des Ministres, du projet de loi relatif à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur qui traduit une volonté de favoriser les nouvelles formes de diffusion des contenus audiovisuels.

Ce texte est un préalable nécessaire à l'émergence de la télévision mobile en France. Il est à présent indispensable que le Parlement procède aux adaptations nécessaires de la loi audiovisuelle dans les meilleurs délais et que les pouvoirs publics se mobilisent en faveur de ce projet innovant, créateur de valeur et d'emplois.

Bouygues Telecom tient à rappeler que le développement de la télévision sur mobile fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des acteurs industriels français réunis au sein du Forum TV Mobile (chaînes, opérateurs mobiles, fabricants de terminaux, ayants droit...).

Plusieurs pays disposent déjà de nouveaux services de télévision mobile tels le Japon, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud ou l'Italie. La plupart des grands pays européens ont planifié des lancements commerciaux en 2006 et 2007. L'Italie a su profiter de la Coupe du Monde de football pour lancer en mai 2006 la TV Mobile en DVB-H, devenant ainsi le premier pays européen à proposer ce nouveau service.

Le succès commercial de ces offres atteste d'un véritable engouement pour la télévision personnelle et nomade, ce que confirment les expérimentations qui viennent de s'achever en France. Notre pays, qui a toujours été précurseur dans le domaine audiovisuel, ne doit pas rester à l'écart. Bouygues Telecom souhaite donc que la France s'engage au plus vite dans une démarche identique. Pour Nonce Paolini, Directeur général délégué de Bouygues Telecom, *"la France se doit de lancer la télévision sur le mobile pour la Coupe du monde de rugby qui se déroulera chez nous à partir du 7 septembre 2007 ; c'est une opportunité formidable pour passer de l'âge de pierre de la télévision mobile coûteuse et réservée à quelques-uns, à l'âge d'or d'une télévision personnelle en broadcast et accessible à tous"*.

*i-mode et le logo i-mode sont des marques déposées ou enregistrées par NTT DoCoMo, Inc. au Japon et dans d'autres pays*

---

[www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr)

---